

L'UNION *des travailleurs*

MENSUEL
AVRIL 2012
N° 411



l'esprit de conquête ▶

EDITO

*Bon vent au
président
des riches et
bienvenue à
un autre
président
qui entendra
les exigences
du monde
du travail*

● Nous allons tous glisser un bulletin dans l'urne les 22 avril et 6 mai prochains. Nous attendons beaucoup de cette élection, car après un mandat présidentiel catastrophique pour les salariés, les jeunes et les retraités, nous attendons tous le changement pour un véritable progrès social. C'est un rendez-vous important pour l'expression démocratique.

● Nous venons de subir 5 années de casse incessante des acquis sociaux pour le plus grand plaisir du patronat. Aujourd'hui 8 millions de personnes vivent dans la pauvreté. La première insécurité est sociale. Alors, il n'est pas envisageable que le candidat du MEDEF, N.Sarkozy, soit réélu pour le monde du travail.

● Car pourquoi celui qui n'a pas respecté les 70% de citoyens qui étaient contre le recul de l'âge de la retraite en 2010, celui qui valide un pacte compétitivité qui casse le contrat de travail, s'arrêterait en si bon chemin. Le MEDEF a encore beaucoup d'exigences pour détruire tous les acquis de 1936, du conseil national de la résistance de 1968.

● Bon vent au président des riches et bienvenue à un autre président qui entendra les exigences du monde du travail et procédera à une autre redistribution des richesses.

● Emploi, salaires, industrie, services publics, protection sociale, retraite, sécurité sociale professionnelle, égalité professionnelle, droits des salariés, ce n'est pas moins de dix exigences que la CGT porte avec les salariés, jeunes, retraités auprès du patronat et des candidats à la présidentielle. Regardons qui nous écoute, quel est le programme électoral qui est le plus proche de nos revendications et surtout quel que soit l'élu, soyons à l'offensive pour qu'elles soient satisfaites.

● Attention aux sirènes qui se disent proches des ouvriers. Les mêmes qui disaient des manifestants de 2010 que c'étaient des émeutiers et qu'il fallait leur envoyer l'armée. Qui ciblent les émigrés comme res-

pensables de tous les maux français. Ce sont des propos nauséabonds qui rappellent une époque très noire que nous ne voulons en aucun cas revivre.

L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

Dans ce contexte électoral, le 1er Mai va avoir une importance toute particulière. Il devra être puissant.

Soyons nombreux à participer aux différents rassemblements en Loire-Atlantique et en France pour exiger jusqu'au bout une autre politique et que la démocratie l'emporte sur le diktat des financiers.

Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte de leurs revendications en toutes circonstances.

Les salariés des TPE vont voter pour la première fois en novembre 2012 pour ainsi avoir la possibilité de faire reconnaître leurs droits. C'est un salariat loin du syndicalisme. Toute la CGT se met en ordre de marche pour aller vers eux et leur faire connaître cette élection, ainsi que les propositions de la CGT et de la nécessité de se syndiquer. Engageons nous dans cette campagne pour faire grandir le rapport de forces nécessaire.

La CGT est une vieille dame centenaire, première organisation syndicale en France et en Loire-Atlantique, mais elle est loin d'avoir perdue sa fougue, n'en déplaît à certains.

Elle ne lâchera rien.

Marie-Claude ROBIN

SOMMAIRE

L'Union des travailleurs

Journal des syndiqués et syndiquées C.G.T
de Loire Atlantique

Page 1 - Edito
Page 2 - Elections TPE
Campagne ré-industrialisation
Page 3 - Carrefour Market
Page 4 - Collectif 20 000 syndiqués
Conférence régionale
Page 5 - 8 mars

Page 6 - Obligations comptables
Pages 7-8 - Energies marines renouvelables
Page 9 - 100 ans de l'UD
Page 10 - Aéroport Notre-Dame-des-Landes
Page 11 - Vie syndicale
Page 12 - Macif

I.S.S.N.0980-5990

Directrice de la Publication Marie-Claude ROBIN - Imprimerie CGT 44
Maison des Syndicats - 1 place de la Gare de l'Etat - Case Postale n° 1 - 44276 NANTES Cedex

ELECTIONS POUR LES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS DITES TPE, DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2012

DEMARRAGE DE LA CAMPAGNE CGT DANS LE 44



21 camarades étaient présents mercredi 21 Mars 2012 à la seconde réunion organisée par l'UD pour amorcer cette campagne sur le département

7 Unions locales étaient représentées, 2 secteurs professionnels : la chimie et la construction ainsi que le syndicat d'Airbus St-Nazaire.

5 conseillers du salarié étaient aussi présents.

Il a été décidé lors de cette réunion :

- de mettre en place un collectif de l'UD pour coordonner et impulser la campagne réunissant l'interpro et les professions : 1ère réunion mardi 17 avril à 14 h à l'UD,
- d'organiser une grande initiative départementale vendredi 27 Avril 2012 autour de la caravane de campagne de la construction, afin de sensibiliser les salariés concernés et de créer un évènement médiatique, elle aura lieu sur le secteur du Sud-Loire en matinée,

- d'organiser des QG de campagne pour rencontrer les salariés au plus près de leur activité, ces QG pourront devenir des bureaux de vote sauvages pour contrer le vote par correspondance et électronique.

- d'envoyer de l'info sur les enjeux de ces élections aux syndicats sans tarder

- de mettre à disposition des unions locales tracts et des affiches pour sensibiliser les salariés des entreprises de moins de 11 salariés.



Bloquez tout de suite vendredi 27 avril matin sur vos agendas pour que cette initiative de lancement de la Campagne CGT TPE soit une vraie réussite !!!

Catherine BLESSE

La campagne de ré-industrialisation en Loire-Atlantique

La semaine de l'industrie, décidée par le gouvernement, en collaboration avec le patronat, a vocation de faire la promotion de l'emploi industriel pour mieux masquer les échecs des politiques mises en place.

Cette semaine de mobilisation s'inscrit dans la continuité d'une campagne qui a débuté en juin 2009 avec une campagne d'explication sur les enjeux de l'industrie en France et s'est poursuivie avec une manifestation nationale le 22 octobre 2009, ayant réuni 30 000 participants. L'UD 44 CGT s'est mobilisée toute cette semaine (du 19 au 23 mars) afin de montrer à quel point l'industrie est essentielle à la production de richesse et à l'équilibre économique du pays.

Cette campagne pour la ré-industrialisation baptisée « le printemps de l'industrie » se définit par une distribution massive d'un 4 pages confédéral et d'un tract départemental sur tout le département.

La CGT s'est notamment déployée jeudi 22 mars devant le salon de la Beaujoire, plusieurs militants CGT se sont adressés au public varié de ce salon (salariés, employeurs) afin de réaffirmer nos 10 exigences.

Reconnaissance des qualifications, augmentation des salaires, recherche, investissement doivent être au cœur de la politique industrielle et s'opposent aux appétits des actionnaires.

Laurence DANET

Pour que le dimanche continue d'être un jour de repos pour tous ! Manifestons contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche !

**DIMANCHE 25 MARS
10^{EME} ACTION DES
UNIONS LOCALES
BASSE-LOIRE ET
ST-HERBLAIN DEVANT
LE "CARREFOUR
MARKET" DE
COUERON**



L'enseigne Carrefour Market de Couëron a décidé d'ouvrir tous les dimanches matins depuis le 22 janvier 2012.

Depuis cette date, les Unions Locales CGT de la Basse-Loire et de Saint-Herblain ont mobilisé chaque dimanche matin devant l'enseigne plusieurs dizaines de militants. Malgré les pressions à peine déguisées du Gérant, c'est avec courage que des salariées du magasin participent à l'action.

C'est une première victoire !!!

Aujourd'hui la mobilisation continue et a besoin de s'élargir à toute la CGT alors que le gouvernement prépare un décret autorisant les

magasins de bricolage à faire travailler leurs salariés le dimanche.

C'est une mécanique infernale qui pousse l'ensemble de ce secteur à une concurrence sans fin au détriment du consommateur et des droits des salariés.

Un courrier a été transmis aux candidats aux présidentielles et législatives pour leur réclamer l'abrogation de toutes dispositions permettant aux grandes et moyennes surfaces de déroger à la fermeture du dimanche.

L'Union Départementale appelle l'ensemble des militants du 44 à aller soutenir cette action exemplaire et à boycotter tous commerces ouverts le Dimanche.

Catherine BLESSE



Collectif 20 000 syndiqués

Le collectif « 20 000 » n'a pas encore pris le rythme escompté en raison du manque de participants à chaque réunion, mais aussi et c'est plutôt positif, du fait de l'importance d'un des sous-projets « élection dans les Très Petites Entreprises ». Ce sous-projet est à présent sorti du collectif « 20 000 » et fait l'objet d'un collectif spécifique « TPE » (voir l'article sur ce sujet).

Rappel des 4 sous-projets restants :

- ▶ **CRÉATION D' UN SYNDICAT COMMERCE ET SERVICE À ST NAZAIRE**
- ▶ **CRÉATION D'UN SYNDICAT I.C.T. À CARQUEFOU DANS LA ZONE « HAUTE TECHNOLOGIE »**
- ▶ **CONTINUITÉ SYNDICALE**
- ▶ **CIBLER LES ENTREPRISES DE LA MÉTALLURGIE OÙ NOUS NE SOMMES PAS IMPLANTÉS** (et également où nous y sommes dans le but de se renforcer là où on est présents)
 - Distribution d'informations relatives aux entreprises concernées.
 - 1er tract (fait par Pascal BUSSON d'Airbus Nantes) sur la négociation de la convention collective.
 - Implication les ULs du territoire pour la distribution.

Le 4 avril, le collectif « 20 000 » s'est réuni avec à l'ordre du jour* :

- ▶ Mise en place d'actions dans les différents sous-projets,
- ▶ Point sur le sous-projet "élections TPE".

**A ce jour (où l'article est écrit) la réunion ne s'est pas encore déroulée, un compte-rendu sera disponible ultérieurement.*

Laurence DANET

CONFÉRENCE RÉGIONALE

Cette conférence régionale 2012 à Changé qui s'est déroulée les 14 et 15 mars nous a permis de dégager les grands axes d'une activité CGT en région.

Activité, avouons-le, qui semble quelque peu éloignée de notre quotidien de militants. Pour justement sortir de cet isolement, le Comité Régional a proposé la mise en place de cinq collectifs reflétant l'ensemble des enjeux régionaux :

- Un collectif « enjeux industriels »,
- Un collectif « politiques publiques/services publics »,
- Un collectif « travail/emploi/formation »,
- Un collectif « protection sociale »,
- Un collectif « vie syndicale ».

Ces collectifs seront composés de militants issus de structures diverses (syndicats, UD, UL, mandatés régionaux...) et seront pilotés par des membres des commissions exécutives départementales.

Plus généralement, cette conférence régionale, d'une grande diversité au niveau des interventions, nous a révélé que les deux grands thèmes, service public / industrie, abordés en atelier la première journée, sont indissociables.

Par ailleurs les multiples instances régionales (COPIRE, CCREFP, CODERPA, IRP-POLE EMPLOI...) où la CGT intervient ne peut nous laisser indifférents à cette structure CGT ! Alors posons le débat dans nos entreprises / services, tout en ayant à l'esprit notre renforcement, indispensable au militantisme à tous les niveaux de nos structures CGT.

** Prochainement, le journal régional sera consacré à la conférence régionale.*

Laurence DANET

Intervention de Sévim Fontaine, lors de la journée du 8 mars

Oui, le 8 mars c'est bien notre devoir de syndicalistes qui combattons pour défendre le travail pour toutes et tous, qui à la CGT luttons contre toutes les formes d'exploitation, d'oppression, d'exclusion, oui c'est bien de notre responsabilité syndicale de dénoncer, nous indignent des inégalités professionnelles et leur cortège de violences, de pauvreté, de discriminations dont les femmes sont victimes encore dans notre société.

L'observation des inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, l'analyse de leurs mécanismes, leurs constructions nous en dit long sur la société dans laquelle nous sommes toujours aujourd'hui.

Quel sort le monde du travail réserve-t-il toujours aux femmes ? Alors qu'aujourd'hui plus aucun métier ne leur est inaccessible, qu'elles sont en moyenne plus formées et qualifiées que les hommes, elles sont les plus pauvres, dans des emplois les plus précaires et la ségrégation dans les métiers se durcit.

Parallèlement elles prennent dans une proportion inégalée depuis plusieurs années les effets de la crise. Car, elles sont de plus victimes des politiques d'austérité des dépenses publiques : la majorité des postes supprimés étaient occupés par les femmes et c'est elles qui parallèlement compensent également la conséquence des dégradations des aides aux personnes, du coût onéreux des gardes d'enfants...

Dans ce climat de repli et d'insécurité sociale, nous entendons proférer des menaces au droit à l'IVG ; droit fondamental des femmes à disposer librement de leur corps.

Si nous célébrons les luttes que les femmes ont toujours su mener pour gagner des droits et les conserver, force est de constater que les politiques libérales-économiques ne font que les mettre en périls et leur porter atteinte.

Le rouleau compresseur du système libéral fait bon ménage avec la domination patriarcale !

Le 8 mars n'est pas la journée de LA Femme, C'est un jour d'hommage aux luttes de toutes les femmes dans toutes leurs diversités, pour leurs droits partout dans le monde et qui trouve son origine dans des luttes de

femmes réclamant l'égalité, dont de meilleures conditions de travail.

Encore aujourd'hui nous ne pouvons rester passifs et passives devant cette guerre économique et sociale, sociétale qui ne dit pas son nom ; attaque des droits collectifs et individuels, propageant l'exclusion, usant de la peur, des violences, de harcèlement et qui discrimine la moitié de l'humanité.

Quelle spécificité dans notre région quant à la situation du travail pour les femmes le records national du temps partiel.. Plus qu'ailleurs le plafond de verre dans la fonction publique... taux de chômage plus élevé et elles restent comme partout exposées aux violences et la pauvreté.

Or, dans le sondage que la CGT effectue avec le CSA et ce depuis plusieurs années, l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes figure au premier rang des attentes de salariés des deux sexes à l'égard des syndicats !

C'est donc non seulement un enjeu de justice sociale, mais... de développement syndical !.

C'est pourquoi la CGT continue de se transformer pour répondre à ce défi d'égalité et pose des actes significatifs : depuis 2007 une charte pour l'Egalité entre les femmes et les hommes a été adoptée par le CCN. Depuis 2009 ; le Bureau national est à parité ainsi que la CE.

En 2011 la Commission Executive du 24 mai et le CCN des 15 et 16 juin ont acté une grande initiative pour l'Egalité en ce 8 mars dans le cadre de la préparation du 50ème Congrès de la CGT. Objectifs : Impulser et promouvoir dans tous les lieux de décision, l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes. Evaluer la présence des femmes dans les syndicats quant aux moyens d'accès à la formation, à l'articulation entre vie professionnelle et personnelle, militante, aider à la syndicalisation des femmes et soutenir leur accès aux instances de décision...

Nous nous engageons ici à l'Union Départementale 44 avec le collectif femmes mixité à contribuer à ce chantier.

Un document préparatoire « Rencontre pour l'égalité entre les femmes et les hommes » est à diffuser dans toutes les structures de la CGT.

C'est un document de réflexion, d'évaluation et aussi un outil d'analyses et de plan de travail syndical.

C'est avec l'implication indispensable du plus grand nombre, marquant l'engagement de toute la CGT que nous avancerons pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'intérêt général.

SÉVIM FONTAINE



Photo
Corinne PROVOST

image aux luttes de toutes les femmes dans toutes leurs diversités, pour leurs droits partout dans le monde et qui trouve son origine dans des luttes de

Les obligations comptables des syndicats

définition - ressources - tenue et publication des comptes annuels

Depuis 2009, les organisations syndicales sont soumises à des nouvelles règles concernant leurs obligations comptables. Ces obligations résultent de la loi dite « de modernisation sociale » du 20 août 2008 qui insère dans le Code du Travail de nouvelles règles de représentativité.

Ces obligations s'appliquent à compter de l'exercice comptable :

- ▶ 2010 aux niveaux confédéral et fédéral
- ▶ 2011 aux niveaux régional et départemental
- ▶ 2012 pour tous les syndicats.

✓ Les critères de représentativité syndicale

Un syndicat doit satisfaire à 7 critères pour être considéré comme représentatif, dont celui de la transparence financière définie par des nouvelles obligations comptables.

Les 7 critères de représentativité des organisations syndicales sont :

- Le respect des valeurs républicaines.
- L'indépendance.
- La transparence financière.
- Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation. Cette ancienneté s'apprécie à compter de la date de dépôt légal des statuts.
- L'audience établie selon les niveaux de négociation.
- L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience.
- Les effectifs d'adhérents et les cotisations.

Pour respecter ce critère de représentativité, les syndicats doivent procéder à l'établissement des comptes annuels avec éventuellement une consolidation des comptes, l'approbation et éventuellement la certification des comptes ainsi que la publicité des comptes.

✓ Des obligations différentes en fonctions des ressources

Les obligations concernant l'établissement des comptes annuels sont différentes selon trois niveaux de ressources du syndicat :

- entre 0 et 2000 euros
- entre 2000 et 230.000 euros
- plus de 230.000 euros

✓ La tenue et la publication des comptes annuels

Concernant l'obligation d'établir des comptes annuels et la publication, les documents à tenir sont plus ou moins détaillés selon les ressources du syndicat :

○ Plus de 230.000 € :

La tenue d'une comptabilité est obligatoire (un bilan, un compte de résultats et une annexe). Il y a une obligation de certification par un commissaire aux comptes.

○ Entre 2000 et 230.000 € :

Les syndicats peuvent présenter la comptabilité sur les mêmes documents sous forme simplifiés. Pour bénéficier de cela, les conditions de ressources doivent être remplies pendant 2 années consécutives. Il n'y a pas d'obligation de certification par un commissaire aux comptes.

La publication des comptes se fait au choix sur le site internet du syndicat ou auprès de l'Administration du travail, dans

un délai de 3 mois par l'approbation.

○ De 0 à 2000 € :

La tenue des comptes annuels peut s'effectuer sous forme d'un simple livre mentionnant le montant et l'origine des ressources et des dépenses, ainsi que les références aux pièces justificatives. Les textes législatifs prévoient de rendre anonymes les mentions permettant l'identification de leurs membres afin d'éviter que la libre consultation des comptes annuels ne porte atteinte à leur vie privée.

Corinne PACAUD

Pour plus d'info consulter le site
<http://cogitiel.pagesperso-orange.fr>
rubrique COGETISE



Energies marines renouvelables

L'expression Energie Marine Renouvelable (EMR) recouvre plusieurs technologies, - Energie thermique des mers, énergie houlomotrice, énergie osmotique, énergie des vagues, énergie marémotrice, énergie hydrolienne, énergie des micro-algues, éolien off-shore -

**De la discrétion
énergétique...**

**... aux synergies
industrielles**

Seuls l'énergie marémotrice, (usine de la Rance) et l'éolien off-shore (en Europe du Nord) sont en phase industrielle. Les autres modes ne sont qu'au stade de la recherche.

Souvent qualifié d'EMR, l'éolien off-shore devrait en fait être appelé éolien en mer, puisque

la rotation des pales est assurée par le vent et non par l'eau de mer. La perspective d'un parc éolien au large de St Nazaire, fait actuellement débat en Loire-Atlantique.

L'éolien off-shore est une énergie intermittente et aléatoire disponible selon les sites entre 2200 et 2600 heures, voire 3500 à 3800 heures, par an, dans les zones où les vents sont les plus réguliers. (Une année compte 8760 heures). C'est donc une énergie difficile à programmer et à intégrer dans des réseaux de production et de distribution.

Pour la France, les experts évaluent le potentiel de production de l'éolien off-shore à 15 000 Méga-Watts, (MW) soit l'équivalent de 9 EPR.

A ce jour 5 parcs éoliens sont en projet entre Fécamp et l'île d'Yeu. Chacun aura une capacité de 450 à 500 MW. Ils seront équipés d'éoliennes ayant une puissance unitaire de 5 à 7 MW. Les résultats des appels d'offres seront normalement connus vers le 15 avril prochain.

Dans les zones de faible profondeur, (moins de 100 m), les éoliennes sont dites " posées ", c'est-à-dire que le mât est ancré sur un socle béton posé sur le fond de la mer. C'est la technique couramment pratiquée pour l'off-shore pétrolier.

Pour les zones de plus grande profondeur, il faudra faire appel à des éoliennes dites " flottantes ", c'est-à-dire que chaque mât sera soli-

darisé à une nacelle, flottant en surface et ancrée par chaînes, au fond de l'océan, pour éviter sa dérive. Alstom procède actuellement à des essais de ce système en vue de son utilisation pour au moins deux des parcs éoliens en cours d'adjudication.

La maîtrise technologique de l'installation, de la production et de la maintenance de l'éolien off-shore sont actuellement dominées par le Danemark (1er parc en 1991) et l'Allemagne. Le retard technologique de la France, qui à ce jour n'a aucun parc d'installé, est considérable. Il est cependant possible d'espérer des marchés de construction, dans le monde au regard du développement important que connaîtra cette source d'énergie.

Réaliser un parc éolien en mer pose des questions liées aux process de production, à l'ingénierie et à la logistique de construction et de maintenance, mais aussi aux activités maritimes et littorales existantes, aux aménagements fonciers, à l'environnement, à la formation, à l'emploi, à la législation, ...

C'est donc tout à la fois des problèmes terrestres et maritimes qu'il faut résoudre, pour assurer dans de bonnes conditions de fiabilité et de sécurité, l'approvisionnement des matériaux, l'assemblage, le montage, l'arrimage des éoliennes, le captage et l'atterrissage des câbles transportant l'énergie produite, la régulation, la commercialisation, la distribution de l'électricité, etc ...

Un parc éolien est très consommateur d'espace. A titre d'exemple, pour une puissance installée équivalente (480 MW), le " parc éolien " prévu au large de St-Nazaire consommera environ 8000 hectares, alors que la centrale gaz de Montoir en consomme moins de 5. La disponibilité de cette centrale est de 7500 h, mais son usage sera limité aux périodes de grande consommation, environ 5500 heures.

Le développement de l'éolien off-shore mais aussi celui des autres EMR, nécessitera l'existence et la mobilisation de socles de recherches et de bases industrielles importants.

La Loire-Atlantique en particulier et l'Ouest en

général peuvent ils être des acteurs industriels et scientifiques pour la mise au point et l'exploitation de ces énergies ?

Quels bénéfices peuvent en escompter, les entreprises, les salariés, les consommateurs, les citoyens, les collectivités ?

La faculté des sciences et l'école Centrale de Nantes, tout comme l'université de Brest, peuvent au-delà de leurs qualités pédagogiques et théoriques, apporter leurs compétences expérimentales et numériques confirmées et renforcées par leurs coopérations avec de nombreux laboratoires et entreprises, - projet SEAREV, bassin de houle, batteries, biologie marine, etc,

L'IFREMER avec ses nombreux laboratoires implantés de Brest à La Rochelle, la DCNS présent à Cherbourg, Lorient, Indret, le CEBTP, le LCPC, le BRGM, le CNRS, Néopolia, l'IRT Jules Verne, EMC2, implantés en divers lieux de l'agglomération nantaise, les stations météorologiques, sont autant d'établissements de recherches et de services, travaillant pour partie en direction d'activités maritimes et susceptibles d'apporter savoirs théoriques, de valider des tests, de procéder à des expérimentations, d'épauler des PME.

EDF, GDF-SUEZ, Total, maîtrisent, à des degrés divers, l'ingénierie, le captage offshore, le transport, le stockage, le raffinage, la liquéfaction, la gazéification, la production, la distribution.

Les compétences de STX peuvent être utiles pour la construction de plateformes, de barges ou navires de transbordement et de pose des éléments métalliques constitutifs des installations off-shore.

DCNS développe un projet lié à l'usage de l'Energie Thermique des Mers (ETM), outre la production directe d'énergie électrique, mais seulement en zone intertropicale, cette technologie peut permettre la production d'hydrogène par hydrolyse de l'eau de mer. Le transport de cet hydrogène conduira à la construction de navires spécialisés. La mise au point de cette filière hydrogène pourra béné-



ficier et enrichir les travaux de PRINA (Pôle de Recherche et d'Innovation de Nantes-Atlantique). Cette filière est de nature à consolider l'activité du Grand Port Atlantique de Nantes-Saint-Nazaire et l'expérience acquise par l'exploitation du terminal méthanier de Montoir.

Bien que qualifiées d'énergies marines, ces productions ne pourront fonctionner qu'avec des installations terrestres. En premier lieu il faudra des aires de pré-assemblage et de stockage des matériels et équipements, avant leur installation en mer.

Toutes ces installations de production en mer auront en outre un " point de jonction " avec les réseaux terrestres de transport d'électricité. Plusieurs équipements et installations de traitement et de valorisation de ces diverses formes d'énergies, qu'elles soient électriques ou " primaires importées ", seront nécessaires. Les PLU et réserves foncières doivent être définis en ce sens.

Par nature les océans et plus particulièrement les zones côtières sont porteuses de multiples activités.

La pêche côtière et hauturière, les ressources aquacoles et conchylicoles, les zones de migrations et les éclosiers de poissons coquillages et crustacés, les chenaux d'accès aux ports, qu'ils soient commerciaux, de pêche, de plaisance ou militaire, les espaces de loisirs-sportifs ouverts aux " courses au large ", aux " régates côtières " ou aux " courses tours du monde ", mais aussi à la " plaisance amateur ", à l'hôtellerie de plein air, sont des activités importantes pour nos territoires.

Pour éviter les conflits d'usage, et assimiler les impacts environnementaux, ces atouts et ces contraintes devront être intégrés dans les enquêtes d'utilités publiques préalables à la localisation et à l'équipement des diffé-

rents sites envisagés.

Ces activités sont porteuses d'emplois qualifiés correspondant souvent aux savoirs et aux savoir-faire locaux. Selon les experts chaque

MW installé génère 11 emplois pendant la période d'élaboration du projet et la construction du parc, soit 4 à 5 ans. Ces emplois seront très dispersés sur les territoires selon la localisation des entreprises adjudicatrices et de leurs sous-traitants.

Les opérations d'exploitation et de maintenance d'un site, génèrent 1 emploi pour 4 MW installés. La durée de vie supposée d'un parc est de 20 ans. Ces emplois seront naturellement situés à proximité des parcs.

L'éolien off-shore ne constituera que quelques fleurs dans le bouquet énergétique dont doit se doter progressivement la France. La filière ETM, avec sa co-production d'hydrogène peut mieux garnir ce bouquet, quant à la filière micro-algues les recherches ne sont pas suffisamment avancées pour appréhender une capacité de production et a fortiori la nature des emplois induits.

Pour autant ces formes d'énergies doivent être mises en œuvre pour pallier la raréfaction de certaines sources actuelles et répondre à l'accroissement des besoins qui ne pourront être compensés par les économies d'énergies.

Ces sources émergentes doivent être appréciées comme bases d'un projet industriel mobilisateur et fédérateur. Elles doivent être soutenues comme telles, de la phase recherche à la phase exploitation. De part ses prérogatives en matière de planification et de formation professionnelle et universitaire, la Région en coopération avec les Régions voisines, doit être porteuse de ces programmes. Des initiatives, en ce sens, sont déjà prises avec la région Basse-normandie.

Les industriels, les laboratoires, les instituts, doivent veiller à maintenir un haut niveau de qualification du personnel, ouvriers, techniciens, chercheurs, pour pouvoir répondre aux appels d'offres, y compris internationaux, diversifier et élargir le champ de leurs activités.

En prenant des initiatives en ce sens, nos syndicats s'inscrivent dans la démarche de la CGT : *Pour un printemps de l'industrie et de l'emploi industriel.*

Henri FAVRE

LES 100 ANS DE L'UD

L'Union Départementale CGT de Loire-Atlantique a cent ans cette année. Cela doit s'entendre et un collectif de camarades de l'UD s'occupe activement d'organiser ce qui doit être un temps fort de notre organisation. Diverses manifestations sont prévues : cahier spécial de l'Institut d'Histoire Sociale, exposition itinérante dans tout le département et, en point d'orgue, meeting à la Cité des Congrès de Nantes en présence de Bernard Thibault le vendredi 5 octobre. L'Union Locale de Nantes dont c'est également le centième anniversaire organise aussi ses manifestations.



COLLECTIF CGT POUR L'IMPLANTATION SYNDICALE SUR LE SITE DU CHANTIER DE L'AÉROPORT NOTRE-DAME-DES-LANDES

Le collectif regroupe le groupe projet de l'UD, un référent de l'espace vie syndicale confédéral, du comité régional, des fédérations, unions locales et syndicats concernés.

Lors du dernier collectif il avait été décidé de participer au collectif confédéral « grands chantiers ». Ce collectif peut fournir du matériel à partir de l'expérience de FLAMANVILLE. Dans un grand chantier, on identifie 3 phases : avant (recrutement, formation en interne CGT et par les administrations telle que la DIRRECTE), pendant (droit des salariés, conditions vie, accueil, hébergement) et après. C'est une aide pour l'organisation. La labellisation grand chantier permet la mise en place de droits pour les organisations syndicales.

Il va s'agir pour nous d'identifier les entreprises qui vont travailler sur le grand chantier et quels syndicats sont déjà en place pour travailler avec eux.

La fiche « intérêt labellisation » créée par le collectif « grands chantiers » permet d'avoir un certain niveau information, permet d'obtenir des aides pour les aménagements autour du chantier, permet aussi de sécuriser les emplois après le grand chantier.

D'autres fiches en préparation : CHSCT, syndicalisation et déploiement, cahier d'acteur (expliquer pourquoi la CGT s'intéresse à NDDL), marché du travail, marchés publics (règles d'attribution), salariés migrants et intérimaires

La feuille de route que nous allons rédiger devra être validée par les structures. Un pilote sera désigné fin juin : La feuille de route du pilote pourra être complétée en fonction du cahier d'acteur. Le pilote participera au col-



lectif grand chantier, il lui faudra du temps syndical et des moyens. Il devra connaître la problématique grand chantier, porter la voix de la CGT dans ses contradictions, savoir organiser, être disponible. Une des tâches du pilote sera de déployer les syndiqués dans la CGT, de suivre le travail de la syndicalisation.

Il y a absolue nécessité de la présence des fédérations pour la structuration.

La finalisation du cahier d'acteur est actée pour fin juin. Le cahier d'acteur devra reprendre :

- ▶ Le non positionnement de la CGT sur l'opportunité de l'aéroport mais la défense des salariés et l'objectif de l'implantation syndicale.
- ▶ L'avenir de Nantes Atlantique avec le maintien de la piste pour l'avenir industriel du Sud Loire (Airbus notamment).
- ▶ Le développement économique équilibré nord/sud.
- ▶ Le partenariat Public / Privé.
- ▶ Le déplacement des salariés : quelles revendications CGT ?
- ▶ La labellisation Grands Chantiers.
- ▶ La cohérence des transports.
- ▶ La participation au comité de suivi.

Le prochain collectif NDDL aura lieu le 24 MAI. La réunion du groupe de travail sur le cahier d'acteur est prévue le 19 avril.

Anthony LEMAIRE

SAISONNIERS 2012

Pour la 16ème année, les agences Pôle emploi de Guérande et de La Baule organisaient le forum de l'emploi saisonnier en Presqu'île, le mercredi 14 mars

Ce rendez vous permet aux jeunes souhaitant travailler en Presqu'île cet été de rencontrer les DRH et gérants d'entreprises locales (plus de 120 employeurs).

Dans le cadre du déploiement vers les travailleurs saisonniers, l'UL CGT de Saint-Nazaire a distribué des tracts et livrets à plus de 300 jeunes et moins jeunes en recherche d'emploi.

La suite :

le mois d'avril est propice aux distributions de matériels d'information vers les jeunes lycéens et étudiants qui vont, pour certains, connaître le monde du travail pour la première fois cet été.

Enfin, la date retenue pour le déploiement estival est le vendredi 13 juillet. Comme l'an dernier le dispositif confédéral avec la caravane saisonniers se joindra aux militants de Loire-Atlantique.

VIE SYNDICALE, ORGA

Au 26 Mars, on recensait 336 adhésions nouvelles pour l'année 2012, soit une petite avance par rapport à 2011. Ces adhésions se déclinent dans les secteurs professionnels suivant:

services publics (60), commerce et services (41), santé action sociale (36), métaux et transports (33), privés d'emploi (30), Mine énergie (19), FAPT (12), finances publiques (10), ports et docks (10), organismes sociaux (7), cheminots (5), chimie (4), construction, éducations et société d'étude (3)...

A noter pour le commerce : la moitié des nouveaux syndiqués sont des individuels dans les unions locales, ce qui est malheureusement habituel. Toutefois, on a des syndiqués dans les entreprises également : 3 au Leclerc de saint-Etienne de Montluc, 3 au casino de Pornic et 11 chez Algam (commerce de gros) à Thouaré.

Rappel de l'état des forces CGT en Loire Atlantique:

pour 2010 (exercice clos) , 18 948 FNI

Dates à retenir

1^{er} Mai : fête des travailleurs et des luttes.

Défilé à Nantes, Saint-Nazaire, Ancenis et Châteaubriant

2 Mai : explication du dispositif d'accueil adhérent confédéral, avec J. Coquenot de l'espace vie syndicale confédéral, maison des syndicats à Nantes.

2 juin : marche des fiertés (LGBT).

14 juin : comité général de l'UD CGT 44, salle de la Chesnaie à Basse Goulaine

13 juillet : caravane des saisonniers

20 septembre : Fête des retraités sur le site de La Bégraisière.

5 octobre : 100 ans UD, cité des congrès de Nantes, expo, meeting.

6 octobre : 100 ans UL de Nantes, nef de Nantes, concert.



Mobilisation contre le meeting de Marine Le Pen à Bouguenais

à l'appel des syndicats CGT et Unef, du Parti de gauche, du PCF, des Alternatifs et de la Ligue des droits de l'homme.





LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Credit Photo: Gauthier Unredigital / Presse

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.